

DEPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

LOT

Extrait du registre des délibérations de la commune de **CEZAC-EN-QUERCY**
N° : 2026-20mars D01

Conseillers en exercice : 11

Présents : 11 **L'an deux mille vingt six**

Votants : 11 Le : 20/03/2026 à 19h30

Pour : 11 Le Conseil Municipal de la commune de CEZAC

Contre : 0 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

Abstentions : 0 à la Mairie de CEZAC sous la présidence de Maurice ROUSSILLON, doyen d'âge.

Date de la convocation du Conseil municipal : 16/03/2026.

Présents : Jean-Noël CAMBE, Julie CAPUS, Jean-Denis CORMANE, Angélique DELCOURT Lilian GIRMA, Pascale GONFROY, Elodie LAC, Fabien PARAIRE, Charles POIRET, Maurice ROUSSILLON, Sandra SCHELL.

Pouvoir : /

Absents excusés : /

A été désignée secrétaire : Sandra SCHELL.

Objet : Désignation du Secrétaire de séance.

Pour la séance du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 a été désigné Secrétaire de séance : Madame SCHELL Sandra.

Reçue en préfecture le : 24/03/2026.

Publiée par affichage le : 24/03/2026

Le Secrétaire de séance,


Sandra SCHELL.

Fait et délibéré le 20/03/2026.

Pour Copie conforme,

Le Maire,


Maurice ROUSSILLON



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».